



FEDERATION FRANÇAISE de PETANQUE et DE JEU PROVENÇAL (F.F.P.J.P.) (CRBretPJP)

**COMITÉ RÉGIONAL de BRETAGNE P.J.P. - CRBretPJP)**

Siège Social : 2, rue Jean-Claude Jegat – 56300 PONTIVY – cr-bretagne@petanque.fr



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

# CHAMPIONNAT RÉGIONAL des CLUBS VÉTÉRAN – « CRC-V »

(\*) = à chaque article, l'(\*) renvoie pour complément à l'article correspondant du CNC-V

Le présent Règlement Intérieur du Championnat Régional des Clubs Vétérans « **CRC-V** » a pour but de compléter au niveau du Comité Régional de Bretagne PJP (CRBret.PJP) le règlement du Championnat National des Clubs Vétérans « CNC-V ».

### OBJECTIFS : (\*)

Le Championnat par équipes des clubs vétérans a pour objectifs de :

- Promouvoir la pratique régulière des « vétérans » hommes et femmes entrant dans le cadre ministériel « Sport et Santé ».
- Répondre au besoin exprimé de cette catégorie la plus dense en effectifs de notre fédération.

En prolongement, et comme dans les autres championnats CRC, le CR Bretagne PJP a instauré un Rassemblement Régional Vétérans annuel dans le but de valoriser cette catégorie en décernant chaque année le titre de Champion de Bretagne Vétérans des Clubs.

### CRC-V 01 : (\*) :

Le CRC-V est ouvert à tous les licenciés ayant 60 ans dans l'année du Championnat. Cette limite d'âge ne s'applique pas pour un capitaine non joueurs ;

Le « CRC-V » est placé sous la gestion du Comité de Pilotage CRC du CR Bretagne PJP.

### CRC-V 02 : (\*)

Il se déroule selon les mêmes modalités que le règlement des championnats des clubs open aussi bien dans son organisation, la composition des équipes, les classements et le déroulement des rencontres. La mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes. Les mêmes règles de dépôt de liste s'appliquent pour les clubs ayant plusieurs équipes vétérans.

**CRC-V 03 :** Le CRC-V se déroulera sous la forme d'un rassemblement régional annuel unique et regroupant les différents champions issus de leur CDC-V respectif.

### CRC-V 04 : (\*)

Le nombre d'équipes participantes à la finale régionale est limité à 4 avec les mêmes modalités d'indemnisation que le CRC Open.

Inscriptions : le Comité de Pilotage CRC fera parvenir aux comités départementaux la demande d'inscription de leur équipe (1 par département) **un mois** avant le rassemblement régional.

Qualification des équipes : sont qualifiées pour la finale les équipes championnes de département de leurs CDC-V respectifs de l'année en cours.

### CRC-V 05 : (\*)

La finale du CRC-V se déroulera en semaine (mardi) sur un jour fin septembre, début octobre (date proposée par le Comité de Pilotage du CRC et entérinée lors du Congrès annuel du CR Bretagne PJP).

Pour la journée finale, après examen des éventuelles candidatures, la Commission propose d'attribuer cette organisation à un des candidats ou bien de solliciter un autre club. La Commission veillera à ce que le lieu de la journée finale change de Comité tous les ans ~~sachant qu'un boulodrome couvert est vivement conseillé.~~

Les comités départementaux devront envoyer les coordonnées de leurs équipes qualifiées au Comité de Pilotage CRC dès leurs Championnats respectifs terminés (au plus tard 15 jours avant la finale).

Les modalités du déroulement de la finale nationale seront envoyées aux équipes qualifiées dès connaissance des participants.

En cas de forfait pour la finale régionale, il sera appliqué une amende forfaitaire de **200€**.

Sur présentation du Comité de Pilotage du CRC, le présent règlement du championnat régional « Bretagne » des clubs Vétérans par équipes, CRC-V, annexe au règlement intérieur du CRBretPJP, a été adopté le ????

**Il pourra être mis à jour par le Conseil Régional de février sur présentation du Comité de Pilotage du CRC après la sortie annuelle (janvier) du règlement CNC-Vétérans.**